

N/Réf. MP-DPI/001/2024/CDCB/DG/PRMP

**DECLARATION DE PROCEDURE INFRUCTUEUSE** 

Au terme des travaux de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des

propositions soumises dans le cadre de la procédure de passation du marché

relatif à l'acquisition d'une solution de gestion des investissements au profit

de la CDC Bénin, aucune offre n'a été jugée conforme pour l'essentiel aux

conditions techniques requises dans le dossier d'appel d'offres.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi n°

2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en

République du Bénin et après validation des résultats par la Cellule de

Contrôle des Marchés Publics contenue dans son procès-verbal n°11-

05/CCMP/CDCB/2024 d 10 mai 2024, la Personne Responsable des Marchés

Publics de la CDC Bénin, déclare infructueuse la procédure relative à

l'acquisition d'une solution de gestion des investissements au profit de la

CDC Bénin.

Fait à Cotonou le 13 mai 2024

Alassane SAYO

PRMI